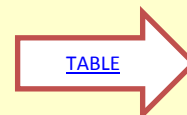


INDEX – 2019 MAI



(Accès direct en cliquant sur les liens en bleu)

ACHATS

[ACQUISITION DE TABLES POUR LE PERISCOLAIRE](#)

BUDGET ANNEXE

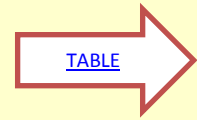
[PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF](#)

[DECISION MODIFICATIVE N° 1](#)

BUDGET PRINCIPAL

[ADMISSION EN NON VALEUR](#)

SEANCE DU 17 MAI 2019



Nombre de conseillers présents : 11/14 (et 2 pouvoirs)

PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Mme le Maire informe l'Assemblée que ce point doit être reporté à un prochain conseil car des éléments juridiques doivent être vérifiés. Des précisions sur ce point sont notamment attendus de la SAUR.

[INDEX](#)

AVIS SUR LE PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PLESDER

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Le Conseil communautaire de Bretagne Romantique a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plesder par délibération du 26 avril 2019.

Conformément à l'article R153-4 du Code de l'urbanisme, la commune doit transmettre son avis sur ce projet dans un délai de 3 mois.

Article R153-4 / Créé par [Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 - art.](#) Les personnes consultées en application des articles [L. 153-16](#) et [L. 153-17](#) donnent un avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard trois mois après transmission du projet de plan. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (13 voix Pour) :

- De **DONNER UN AVIS FAVORABLE** au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de PLESDER

[INDEX](#)

PROPOSITION D'ACQUISITION DE TABLES EXTERIEURES POUR LE PERISCOLAIRE

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Mme le Maire rappelle que l'acquisition de tables extérieures pour le périscolaire avait été prévu au budget 2019 pour un montant de 2 500€ TTC (avec pergola).

Elle présente les propositions reçues de Manutan Collectivités et Super U :

Fournisseurs	Descriptif	Prix
Manutan collectivité	Pack 2 tables Eco 145 en kit + 1 Poubelle Escapade 90L avec élastique	1624,80€TTC /2 tables Soit 812,40€/table
Super U	Hauteur Assise : 45 cm Table L/I/H : 145 x 62 x 70 cm, 90 kg.	99€ TTC/ 1 tables Tarif promo sous réserve de disponibilité

Manutan collectivité	Table banc Bréhat accès handicapés L 230 X 150 H 75cm-pin	491.04€ HT l'unité Soit pour 2 tables : 982.08 € HT / 1 178.49€ TTC
	Table banc enfant modèle Jura Longueur 120 cm	389.67€ HT / 467.60€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (13 voix Pour) :

- **De VALIDER** l'acquisition de 3 tables bancs auprès de Manutan Collectivité pour un montant de 1 371.75€ HT soit 1 646.10€ TTC soit
 - 2 tables bancs Bréhat à 491.04€ HT l'unité
 - 1 table banc Jura à 389.67€ HT l'unité
- **D'autoriser** Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision

[INDEX](#)

BUDGET PRINCIPAL : DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Le comptable du Trésor Public n'a pu recouvrer des titres de recettes d'un montant total de 2 121.90€ en dépit des poursuites engagées.

Il nous est demandé d'admettre en non-valeur ces titres pour un montant de 2 121.90€.

Cette écriture a été prévue au budget à l'article 6541 (2 500.00€ budgétisé)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (13 voix Pour) :

- **D'ADMETTRE EN NON VALEUR** sur le budget communal ces titres pour un montant de 2121.90€.
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

[INDEX](#)

BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Suite à une demande de la trésorerie, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour inscrire des écritures de reprise d'amortissement de subvention, non prévues au budget primitif assainissement 2019.

Après un arrêt des reprises de subvention en 2017 et 2018, il est nécessaire de les reprendre les écritures jusqu'en 2055 comme indiqué dans le tableau ci-dessous, transmis par la trésorerie.

En 2019	11 466,00
En 2020	14 176,00
De 2021 à 2054	9 835,00
En 2055	9 835,93

Ces écritures seront à inscrire dans les budgets primitifs des années à venir, jusqu'en 2055.

Pour l'année 2019, Il vous est proposé de prendre la décision modificative suivante :

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
Article	Montant	Article	Montant
1391 (040)	11 466.00	777 (042)	11 466.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (13 voix Pour) :

- **De VALIDER** la Décision Modificative N° 1 du Budget Assainissement
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

[INDEX](#)

TABLE DES MATIERES – 2019 MAI

[INDEX](#)

SEANCE DU 17 MAI 2019	2
PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2
AVIS SUR LE PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PLES DER.....	3
PROPOSITION D'ACQUISITION DE TABLES EXTERIEURES POUR LE PERISCOLAIRE	4
BUDGET PRINCIPAL : DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR	5
BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N° 1	6